

## INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Lycée des métiers Camille PISSARRO

1, rue Henri Matisse  
95300 PONTOISE

**DOCUMENTS A CONSERVER PAR LE CANDIDAT – FORMATON DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE  
PUERICULTURE EN FORMATION CONTINUE**

### A LIRE TRES ATTENTIVEMENT

#### REVOI DES DOSSIERS DE SELECTION

**Les candidats renvoient leur dossier de sélection dûment complété, accompagné des différents documents demandés et d'un chèque de 45 euros à l'ordre de l'agent comptable du lycée Gustave Monod**

**au plus tard le 3 juin 2021 (cachet de la poste faisant foi).**

#### **Adresse :**

**GRETA du Val d'Oise, lycée Nadia et Fernand Léger,  
Concours DEAP GRETA Camille Pissarro Pontoise  
7 allée Fernand Léger,  
95100 ARGENTEUIL**

### **DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE SELECTION**

**La phase de sélection pour la rentrée de septembre 2021** s'effectue sur la base **exclusive** d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture.

**A l'issue de l'examen des dossiers**, le jury final établit la liste de classement (principale et complémentaire) en fonction du nombre de places ouvertes.

En formation continue, le nombre de places ouvertes est le suivant :

- 9 places pour les stagiaires en formation continue en parcours complet** (sans dispense d'unités de formation et ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an)
- 1 place pour les Agents des Services Hospitaliers qualifiés** de la fonction publique hospitalière réunissant au moins 3 ans d'ancienneté de fonctions en cette qualité, en cursus complet (conformément à l'article 5 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture). La sélection des Agents des Services Hospitaliers Qualifiés est organisée par leurs

## INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Lycée des métiers Camille PISSARRO

1, rue Henri Matisse  
95300 PONTOISE

employeurs. Le jury d'admission prononcera leur admission au regard des propositions effectuées par les employeurs). **Si la place n'est pas pourvue à l'issue de la sélection, elle sera réattribuée aux autres candidats en cursus complet.**

- **12 places pour les stagiaires en formation continue en cursus partiels** (titulaires du DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, ou en complément d'une validation partielle du DEAP (rattrapage de modules), ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an)

Les informations vous seront communiquées par courrier. Par conséquent, il est inutile de solliciter le secrétariat de l'établissement.

### CALENDRIER

La date limite de dépôt des dossiers : jeudi 03 juin 2021 (cachet de la poste faisant foi)

Date de l'études des dossiers de candidatures : du lundi 07 juin au jeudi 24 juin 2021

Communication des résultats : mercredi 30 juin 2021 à 10 heures

**Les candidats admis sur liste principale auront 7 jours ouvrés pour confirmer leur inscription après la communication des résultats**

### PRESENTATION DE LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

L'Auxiliaire de Puériculture dispense, en collaboration avec l'infirmier ou la puéricultrice et sous sa responsabilité, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'Auxiliaire de Puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Obtenir le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Obtenir l'Attestation de Formation aux Gestes et soins d'Urgence II (AFGSU, dans le cadre du module 3)
- Acquérir les compétences suivantes correspondant à chacun des 8 modules :
  - Accompagner les enfants dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
  - Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
  - Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
  - Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
  - Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage

## INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Lycée des métiers Camille PISSARRO

1, rue Henri Matisse  
95300 PONTOISE

- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Organiser son travail dans une équipe pluridisciplinaire.

### DUREE, CONTENU ET PRIX DE LA FORMATION

Formation du 2 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2022

FORMATION ET TARIF - DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE- IFAP TRAPPES						
TITRE/DIPLOME DETENU	Modules à suivre	Nombre d'heures en centre	Nombre d'heures en stage	Tarif financement personnel, CPF	Tarif financement employeur ou projet de Transition PRO ou OPCO	
DE Aide Soignant (DEAS)	1,3	315	420	2993	3938	
DEAVS ou DE Accompagnant Educatif et Social (DEAES) – Option Accompagnement à la vie à domicile ou accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	1, 2, 3, 6, 8	455	630	4322	5688	
DEAMP ou DE Accompagnant Educatif et Social (DEAES) – Option Accompagnement à la vie en structure collective	1, 2, 3, 6	420	630	3990	5250	
Mention Complémentaire d'Aide à Domicile (MCAD)	1, 2, 3, 6, 8	455	630	4322	5688	
AFGSU de niveau II (obligatoire pour valider le module 3)		21		262	262	
Aucun diplôme (formation complète)	1 à 8	495	840	5653	7438	

**Attention, ces tarifs sont calculés sur la base du référentiel actuel ( 595h + 840h en entreprise).**

**Le référentiel est en cours de refonte, ce qui pourrait générer des modifications dans la répartition des volumes horaires centre/ entreprise et donc une modification du tarif à la hausse.**

**Module 1 :** Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne ; **Module 2 :** L'état clinique d'une personne ; **Module 3 :** Les soins à l'enfant (AFGSU obligatoire) ; **Module 4 :** Ergonomie ; **Module 5 :** Relation, communication ; **Module 6 :** Hygiène des locaux hospitaliers ; **Module 7 :** Transmission des informations ; **Module 8 :** Organisation du travail

**Les absences aux cours et aux stages ne sont pas autorisées. Elles peuvent entraîner une non présentation au jury final et des sanctions conformément au règlement de l'IFAP.**

### FINANCEMENT DE LA FORMATION

#### **1. 10 PLACES, POUR LES PARCOURS COMPLETS UNIQUEMENT, SONT FINANCEES PAR LA REGION**

Sont éligibles à la prise en charge financière du coût de la formation d'un parcours complet par la Région IDF, par la

## INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Lycée des métiers Camille PISSARRO

1, rue Henri Matisse  
95300 PONTOISE

voie de la formation professionnelle continue :

⇒ Public prioritaire : Les élèves sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans (sauf apprentis), les jeunes inscrits en mission locale, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et des contrats aidés sans diplôme, titre ou certification

⇒ Les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à pole emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi avenir...) y compris en cas de démission, les bénéficiaires du RSA, les jeunes inscrits en mission locale.

Effectifs non éligibles : les agents publics (y compris en disponibilité), les salariés du secteur privé, les apprentis, les passerelles, les VAE.

### 2. AUTRES FINANCEMENTS (sous réserve d'accord des financeurs)

Si vous n'êtes pas éligible au financement par la REGION, vous enverrez un mail dès maintenant à l'adresse [GRETA95.concoursdeasdeap@ac-versailles.fr](mailto:GRETA95.concoursdeasdeap@ac-versailles.fr) en précisant quel financement vous souhaitez mobiliser :

- Projet de transition professionnelle,
- Compte Personnel de Formation,
- Plan de développement des compétences,
- Financement individuel,
- Pôle emploi pour les parcours partiels

### VACCINATIONS ET CERTIFICATS D'APTITUDE

**L'admission définitive à la formation d'auxiliaire de puériculture est subordonnée :**

1/A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

(<http://www.ars.iledefrance.sante.fr>Liste-des-medecins-agrees.127532.0.html>)

2/A La production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions législatives du code de la santé publique (obligations d'immunisation contre la diphtérie ; Le tétanos ; La poliomyélite ; L'hépatite B)

**L'absence de vaccination interdit formellement l'entrée en formation.**